



En vue d'accélérer la vaccination de la population et pour éviter d'injecter une seconde dose à une personne ayant déjà été en contact avec la COVID, l'arrêté du 7 juillet prévoit la prise en charge d'un test sérologique.

Possibilité de proposer un test sérologique à toute personne n'ayant pas été testée positive dans l'année précédent l'injection.

Le test sérologique est recommandé pour les personnes de 12 à 55 ans, immunocompétentes, sans facteur de risques. Au-delà de 55 ans, la réalisation du test est laissée à l'appréciation du pharmacien.

Le test sérologique peut être réalisé en officine ou délivré aux professionnels de santé libéraux autorisés à vacciner : médecins, infirmiers, sages-femmes, biologistes médicaux

Facturation des tests fournis aux professionnels de santé :

Par test fourni : **6,02 € TTC** (TVA 0%)

Facturation en code acte : **PMR** Code exo 3

NIR **1 55 55 55 CCC 025 XX** Date de naissance : **31/12/1955**

Prescripteur : professionnel de santé ou pharmacie si le pro de santé est salarié d'une MSP par exemple (avec scan d'une ordonnance)

Exemple : boîte de 25 tests

Prix unitaire	Quantité	Total
6,02	25	150,50 € PMR
Code exo 3		150,50 €

Facturation de la vaccination couplée à la réalisation d'un test sérologique :

Vaccination + test sérologique : **10,40 € TTC** (TVA 0%). Cette facturation correspond à 7,9 € pour l'injection et 2,50 pour la réalisation du test (hors test facturé à part).

Facturation en code acte : **INJ**

Test sérologique : **5,52 € TTC** (TVA 0%)

Prix unitaire	Quantité	Total
10,40 €	1	10,40 € INJ
5,52 €	1	5,52 € PMR
Code exo 3		15,92 €

La réalisation du test sérologique n'est pas pris en charge s'il est réalisé en dehors d'une vaccination COVID

L'enregistrement de la vaccination sur la plateforme donnera lieu à rémunération de 5,4 € (paiement mensuel par la CPAM)

Mode opératoire :

Réalisation du test sérologique

Vaccination de la première dose

Facturation de la vaccination couplée au test sérologique comme décrit ci-dessus

Interprétation du test sérologique en fonction des caractéristiques fournies par le fabricant

Enregistrement de l'acte vaccinal :

Si le **test sérologique est positif** : enregistrement de l'acte, cliquer sur terminer le cycle vaccinal, puis impression des documents. Le pass sanitaire sera actif au 8^{ème} jour qui suit l'acte vaccinal en France ou 15^{ème} jour pour l'étranger.

Après les 15 minutes d'observation, fournir au patient les documents de la vaccination ainsi qu'un document attestant de la sérologie prévacinale positive.

Si le **test sérologique est négatif** : enregistrement de l'acte vaccinal, impression des documents. Avertir le patient qu'une seconde dose sera nécessaire pour valider son pass sanitaire (sauf Janssen)